

port avec le prix des autres biens de consommation. Comme le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous l'a rappelé, nous avons réussi à maintenir les prix les plus bas dans le monde pour les denrées alimentaires. Mais ce résultat ne peut pas et ne doit pas être obtenu aux frais de la communauté agricole elle-même.

La plupart des fructiculteurs et des autres qui produisent, préparent et mettent en vente des fruits du Niagara croient fermement que cette industrie doit être maintenue. En conséquence, la municipalité régionale de Niagara dans laquelle se trouve cette industrie a présenté un projet officiel qui insiste fortement sur le maintien des terres à vergers du Niagara, dans ce but uniquement. Plus récemment et, sans doute de façon plus importante, la province de l'Ontario a adopté une loi destinée à planifier et développer la région de l'escarpement de Niagara, loi qui complète le projet officiel en insistant fortement sur le maintien des terres à vergers du Niagara pour l'agriculture. La province en prenant cette mesure a reconnu le caractère unique de cette industrie fruitière et l'importance qu'il y a à la protéger contre les assauts usurpateurs des lotissements résidentiels, commerciaux et industriels de la péninsule de Niagara.

● (1550)

Mais, monsieur l'Orateur, désigner des terres pour l'agriculture n'est qu'une demi-mesure. Le gouvernement fédéral doit compléter en essayant de rendre l'industrie fruitière économiquement viable, en imposant des droits de douane sur les contingents variables de fruits frais et conditionnés importés au Canada de pays comme l'Australie, l'Afrique du Sud et les États-Unis, lesquels ne connaissent pas la compression des prix qui gêne les producteurs canadiens dont j'ai parlé il y a un instant.

Le gouvernement fédéral doit agir. C'est lui qui a fixé les taux de salaire minimum dans certaines sphères d'activité, ce qui a eu pour résultat d'établir un précédent au Canada en ce qui concerne le salaire minimum que les producteurs comptant sur une marge de bénéfices minimum ont de la difficulté à respecter. Les agriculteurs doivent acquitter les primes du Régime de pensions du Canada et le gouvernement fédéral se charge des droits de douane et des autres formes d'impôt sur les éléments que le producteur inclut dans son coût de production. Il a imposé l'assurance-chômage, dont les cotisations sont acquittées en double par les agriculteurs et a fixé les prestations à un niveau qui persuade beaucoup de personnes qui auraient autrement accepté de travailler dans cette industrie, qu'il est plus profitable de toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'autres genres d'aide sociale auxquels le gouvernement fédéral contribue, que de travailler dans cette industrie.

Dans l'un de ses fameux discours très optimistes qu'il prononce devant la communauté agricole, le ministre de l'Agriculture a déclaré, à Niagara-on-the-Lake, le 15 juin dernier, au sujet du projet de zonage et de préservation de terres à des fins agricoles:

Je ne pense pas qu'ils . . .

Il parle des agriculteurs.

. . . doivent supporter à eux seuls tout le coût des expropriations ou des restrictions décidées par la société pour le bien de l'ensemble de la société.

Il a parfaitement raison, mais comme d'habitude, il n'explique pas ce que fera le gouvernement pour que la communauté agricole n'ait pas à supporter tout le coût de ces restrictions. A mon avis, le gouvernement peut, de bien des façons, aider les arboriculteurs et les maraîchers, mais

Tarif des douanes (n° 2)

il faut avant tout leur fournir un marché intérieur où ils pourront vendre leurs produits à des prix raisonnables sans avoir à faire face à la concurrence injuste des produits étrangers qui, dans de nombreux cas, sont expédiés au Canada à un prix inférieur au prix de gros en vigueur dans le pays exportateur et parfois même en dessous du coût de production.

Notre loi antidumping n'est qu'une farce et n'aide en rien les arboriculteurs canadiens. Il faut quatre mois ou davantage pour établir s'il y a eu un dumping contraire aux règles et pour s'assurer que cela a porté préjudice à notre production. Les assurances données par le ministre des Finances selon laquelle les droits de douane seront rétablis si l'on peut prouver qu'un gros tort a été causé à notre industrie ne sont pas non plus suffisantes. La seule menace d'importation peut porter tort à notre industrie et cela prend trop de temps pour prouver qu'un tort a été causé. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est une mauvaise chose que les Canadiens qui produisent des denrées canadiennes destinées à la consommation canadienne soient obligés de prouver que la concurrence étrangère leur a porté tort.

Monsieur l'Orateur, j'ai tenté jusqu'à maintenant d'expliquer l'importance de l'industrie fructicole du Niagara ainsi que le principal problème auquel doit faire face cette industrie. Ceci m'amène à la soirée du lundi 19 février où le ministre des Finances a annoncé dans son exposé budgétaire qu'il se proposait de réduire certains tarifs sur l'importation de fruits et légumes non saisonniers. Cette nouvelle, monsieur l'Orateur, a été reçue par l'industrie fructicole du Niagara avec un choc, une colère, un étonnement et une frustration si profonde qu'elle en est toujours ébranlée et n'a pu encore s'en remettre. Il est possible que les pires conséquences de cette réduction unilatérale des tarifs sur les fruits et légumes aient été évitées cette année pour la simple et unique raison que le volume de la production a considérablement diminué pour la campagne actuelle.

A mon avis, le ministre de l'Agriculture est un homme intelligent, mais il est soit tellement inapte à comprendre l'industrie des fruits et légumes dans notre pays qu'il ne devrait pas être ministre de l'Agriculture, ou alors il n'a pas eu voix au chapitre lors de la préparation des propositions budgétaires par le ministre des Finances; j'ai fortement l'impression que la seconde hypothèse est la bonne. Le gouvernement ne se rend-il donc pas compte que nous devons sauvegarder cette industrie afin d'assurer une concurrence aux produits étrangers qui pénétreront inévitablement au Canada. S'il n'y a pas de concurrence, notre propre industrie dépérira éventuellement et nous demeurerons entièrement à la merci des produits étrangers à un coût incalculable pour le consommateur canadien.

J'ai lu avec grand intérêt le discours du ministre au congrès annuel du Conseil canadien d'horticulture à l'occasion de sa dernière réunion à Ottawa. Je félicite le ministre, qui n'est pas à son siège, de la première moitié de son discours qui était bien rédigée. Il y a beaucoup de points sur lesquels je puis être d'accord. Toutefois, en lisant la deuxième partie, je commençais à me demander de qui il s'inspirait. Le ministre ne peut pas croire que les réductions tarifaires se répercuteront vraiment sur le prix au consommateur des conserves de pêches et de poires et d'autres fruits tendres importées.